

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le dix Février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Date de la convocation :

05 Février 2016

Date d'affichage :

05 Février 2016

Présents : MM. Michel BRARD - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET – Adjoints
Madeleine DENIS – Karine HUART – Christian THÉBAULT -
Jean-Marc COSTENTIN – Anne LEGOUBE - Nicolas HARDY -
Charles DAVENEL - Patricia PAUTONNIER - Anne-Marie
VEILLÉ - Aline JOSSE -
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Catherine LEBOUQC donne pouvoir à Bernard DELAUNAY - Marc LIBERT donne pouvoir à Michel BRARD - Sébastien TROUVÉ donne pouvoir à Jean-Luc VALLET

Absente : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance

► **Présentation par Octavie GUILLEMOT, Carole LALOUELLE et Claire JEUSSELIN d'un diagnostic sur la commune qu'elles ont réalisé dans le cadre de leurs études en licence 3 Géographie – Rennes II -**

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2016
- Lotissement François Bordais : validation du projet – (*délibération*)
- Presbytère – Compte-rendu d'une rencontre avec un cabinet de programmation
- Mise en place du guichet adresses par la Poste – (*délibération*)
- Effacement de réseaux rue du Stade – proposition du SDE - (*délibération*)
- Questions diverses

Adoption de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose l'ajout à l'ordre du jour de deux questions :

- Demande de dotation au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement local – projet du terrain de football
- Délibération riverains du terrain des Consorts Papouin – Détermination du prix

Adoption à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 Janvier 2016

Monsieur le Maire propose à approbation le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2016. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

Lotissement François Bordais : validation du projet

Après présentation par Monsieur le Maire et Michel BRARD, Adjoint à l'urbanisme, du projet du futur lotissement communal situé en centre bourg élaboré en commission avec le bureau d'étude Atelier du Marais de Fougères, le conseil municipal valide les propositions et autorise le dépôt du permis d'aménager. Le délai d'instruction est de 2 à 3 mois.

Le projet prévoit un lotissement :

- arboré et paysagé : parking arboré – noue au nord – coulée verte –cheminement piétonnier
- avec un esprit de quartier : voirie partagée avec les piétons et les véhicules,
- une touche minérale : des murets techniques seront construits sur une hauteur de 1.20 ml, enduits en fin de chantier d'une teinte unique ou de la même couleur que les pavillons

Les lots sont au nombre de 19, de superficie moyenne de 350 m² environ et avec une exposition Sud. Des points d'accroche seront prévus pour les lots donnant une obligation de mettre un angle de la construction à ce point d'accroche.

3 logements en accession sociale à la propriété sont prévus.

Le règlement vu en commission Urbanisme stipulera certaines contraintes comme :

- Pas de possibilité de sous-sol
- Une teinte d'enduit par bloc principal et 2 ou 3 teintes maximum par maison
- Couverture : ardoise et similaire – Refus de bac acier pour maison à un seul niveau, accepté pour une maison à étage.
- Bardage : pas de bac acier
- Abri de jardin autorisé avec une surface maximum de 20 m², en concordance avec la maison ou en bois. Pas d'acier
- Voirie de 6 à 7 mètres de large et parfois voirie partagée - Pas de voie transversale. 3 accès au lotissement : allée du Calvaire – rue de l'Orquère- rue Jean Giono.
- En discussion et en réflexion le traitement de la limite séparative sur le domaine publique :
 - o Haie arbustive en prolongement du muret technique
 - o Haie arbustive en limite publique doublée d'un grillage
 - o Haie séparative par un mur haut

Le bureau d'études, Atelier du Marais, va fournir le projet de règlement afin de poursuivre la réflexion.

Le démarrage des travaux de viabilisation devrait intervenir en septembre 2016.

Monsieur le Maire propose la validation du projet pour le dépôt du Permis d'aménager. Adopté à l'unanimité.

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

Presbytère

Monsieur le maire donne le compte-rendu de la rencontre avec un bureau d'étude pour une mission de programmation pour la réalisation du pôle intergénérationnel dans le bâtiment de l'ancien presbytère en vue de préparer la consultation d'un maître d'œuvre.

Après un diagnostic de l'existant, plusieurs hypothèses seront étudiées pour aboutir sur une programmation de travaux.

Une proposition chiffrée a été demandée. Le délai minimum de l'intervention sera de 3 mois.

Le conseil municipal valide, sur le principe, la démarche permettant la définition exacte du projet.

Mise en place du guichet adresses par la Poste

Monsieur le Maire présente la proposition de la Poste pour la dénomination des voies et la numérotation en campagne en vue d'apporter un service complémentaire aux habitants et aux entreprises et s'inscrivant dans l'évolution des moyens techniques de communication.

Le conseil municipal accepte le devis d'intervention au montant de 1 948.40 € TTC.

La normalisation de la dénomination et la numérotation des voies contribuent à la qualité de vie des citoyens, en facilitant leur accès aux services à domicile :

- Urgences, secours, sécurité
- Livraisons à domicile
- Eau, électricité, gaz, téléphone, fibre optique
- Services à la personne (soins à domicile, plateaux repas...)

Elles facilitent aussi et améliorent la relation des entreprises avec les acteurs du territoire. Elles facilitent également aux administrations et aux collectivités territoriales le contact de proximité.

Effacement de réseaux rue du stade – proposition du SDE 35

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue du Stade, Michel BENEDETTI explique qu'un effacement de réseaux électrique sera à réaliser sur une partie de la rue du stade. Une étude sommaire a été réalisée par le SDE 35 – Syndicat Départemental d'Energie 35- pour une partie des réseaux –ni l'éclairage public, ni l'effacement du réseau téléphonique ne sont inclus - Le montant restant à la charge de la commune après déduction des subventions s'élève à 15 920 €.

Le Conseil municipal accepte ce montant et s'engage à réaliser les travaux d'effacement des réseaux sur une partie de la rue du Stade et demande au SDE de faire réaliser l'étude détaillée de ce même secteur.

Fonds de soutien à l'investissement local

Le Maire informe les membres du Conseil municipal de la création par l'Etat d'un Fonds de Soutien à l'Investissement local dont les modalités de mise en œuvre sont inscrites à la loi de finances pour 2016.

Une première enveloppe de soutien aux grands projets d'investissement permet une dotation exceptionnelle en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

Le Maire propose de solliciter une aide jusqu'à 80 % du montant de l'opération soit une subvention de 416 720 € pour l'opération du terrain de football synthétique, de la construction du Club House et des vestiaires considérant :

- que le calendrier de cette opération est compatible avec l'engagement des financements de l'Etat en 2016
- Le portage de l'opération est plus large que le cadre communal puisque le terrain sera mis à disposition de deux clubs intercommunaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter de Monsieur le Préfet de Région de Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine l'octroi d'une dotation Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2016 - au titre des Equipements publics – construction ou réhabilitation d'équipements de services à la population- pour la création d'un nouveau complexe sportif : terrain de football synthétique et construction d'un club house et vestiaires.
- d'approuver le plan de financement de cette opération joint.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016, opération 022 – articles 2313 et 2315.

Cession de terrain

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération en date du 21 octobre 2015 autorisant la vente aux riverains du terrain des Consorts PAPOUIN d'une bande de terre en vue d'agrandir leur propriété respective et fixant les modalités de cette vente.

Afin de compléter les conditions, il propose de fixer le prix de vente.

Vu les délibérations du :

- 11 mars 2015 décidant de l'acquisition du terrain appartenant aux Consorts PAPOUIN
- 21 octobre 2015 décidant de la vente d'une partie de ce terrain aux riverains

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- fixer le prix de vente à chaque riverain à 6 € le m² toutes taxes comprises.
- d'autoriser Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Questions diverses

Odeurs de l'usine d'équarrissage :

Michel BENEDETTI fait part de la rencontre entre le Maire de Fougères et la Société SOLEVAL concernant les odeurs désagréables senties par les habitants ces derniers mois et liées à l'activité Soleval. Ces odeurs proviennent de l'évolution de l'usine concernant les matières traitées (les viscères des ruminants et les plumes). Le traitement des odeurs se fait par :

- le biofiltre pour absorber les odeurs permanentes. Il se change tous les 3 ans maximum et se retourne tous les 18 mois. Il sera changé au printemps 2016.
- Un oxydeur de buée pour absorber les pics d'odeur. Les dirigeants ont indiqué avoir investi dans un oxydeur de buée (3 millions d'E) qui sera en service au cours du 1^{er} semestre 2017
- D'ici 2017, un ingénieur en chimie sera recruté pour diminuer encore les odeurs permanentes.

Un numéro de téléphone a été mis en place afin de pouvoir signaler en temps réel les odeurs.

Entreprise CHIMIREC :

Michel BENEDETTI donne le compte rendu de la commission de suivi du site de l'entreprise CHIMIREC.

L'entreprise emploie 114 personnes (7 au départ), 4 autres seront recrutées en 2016.

Le chiffre d'affaires 2015 a été de 24 millions d'euros. – 91% de déchets sont valorisés sur site.

Un programme de dispositions en matière de protection contre l'incendie va représenter un investissement de 600 000 € sur 3 ans.

Une visite de l'usine CHIMIREC est programmée avec Monsieur Bertrand VIVIER pour le Jeudi 17 mars à 18h à l'attention des membres du Conseil Municipal.

Intercommunalité :

Monsieur le Maire rapporte le vote de la CDCI – Commission Départementale de Coopération Intercommunale- en date du 8 février en faveur du rapprochement des 4 communes demandeuses – Saint Aubin du Cormier- Livré sur Changeons- Gosné et Mézières sur Couesnon - à la communauté de communes de Liffré. 75% des entreprises ainsi que les bâtiments communautaires sont sur ces 4 communes.

Le choix reste donné aux 7 autres communes de la Communauté de St Aubin du Cormier qui peuvent rejoindre la communauté de communes de Liffré ou non.

La décision définitive du Préfet interviendra fin mars.

Projet de contournement de la commune de Beaucé :


Monsieur le Maire informe de l'avancement du projet de contournement de BEAUCÉ : une étude d'une durée de 8 à 9 mois est lancée et sera réalisée par les services de l'Etat - la DREAL- Etude de zone humide, d'impact, sur le construit pour définir un très large tracé.

Calendrier :

- Prochain Conseil Municipal :	24/02/2016 à 20 h
- Commission des Finances :	22/02/2016 à 18h30
- Bureau municipal :	02/03/2016 à 18h30
- Conseil Municipal :	30/03/2016 à 20h
- Commission Finances :	21/03/2016 à 18h
- Commission communication :	23/03/2016 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

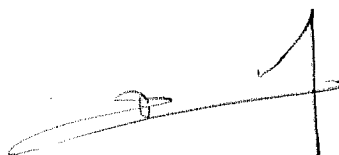
Le secrétaire,



Michel BRARD



Le Maire,



Bernard DELAUNAY